SAMEDI 26 JUIN
85e ANNEE.
N° 51

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1856-1942)

BONNES SEMAILLES, BONNES MOISSONS.

Le chef du gouvernement, parmi toutes les questions vitales qu'il a traitées dans son récent message au peuple français, s'est attaché à retracer l'évolution de la présente guerre. Il en a montré, pour ainsi dire, le schéma jusqu'aux jours actuels et il en a indiqué la ligne probable dans les jours qui vont suivre. Peut-être a-t-il dissipé, ainsi, beaucoup de rêveries et contredit beaucoup d'affirmations gratuites.

Sans doute, le plus raisonnable d'entre nous ne peut-il s'empêcher de bâtir, en quelque sorte, l'histoire des événements qui ne se sont pas encore produits. C'est en effet de notre impatience, du désir que nous avons de voir s'achever cette guerre. Mais, si notre imagination est portée à diriger les destins, notre bon sens doit nous convaincre que l'avenir n'obéira pas forcément à nos vœux.

Le fameux « second front » ne s'établira pas conformément aux décisions des « stratèges en chambre » ou au plan des « tacticiens de café ».

Peut-être même ne s'établira-t-il pas du tout, l'entreprise se révélant pleine de périls dès qu'on en examine les conditions probables.

Nous devrions donc nous interdire nous-mêmes ces jeux de la prophétie familière, qui, le plus souvent, sont absurdes et sans aucun rapport avec les données certaines du problème.

Mais nous avons, toutefois, un moyen d'influencer le futur et de nous le rendre favorable. Ce moyen, c'est de faire notre devoir présent, de le faire le mieux possible, et comme si l'évolution de la guerre devait en dépendre. Et elle en dépend, en effet, soyons-en bien assurés.

La France aura, dans le monde de l'après-guerre, la figure que les Français lui auront faite. Quel que soit le sort des belligérants, l'Europe de demain ne se bâtira point sans que la France y ait sa place. Quelle place ? C'est ici que la dignité, le courage, la persévérance, la loyauté des Français produiront leur fruit.

Même dans le stérile terrain de la période actuelle, nous semons un grain qui lèvera dans la paix. Imposons donc à tous le respect de nos droits par l'exemple que nous donnons à l'univers qui nous regarde.

APRES LE BOMBARDEMENT DU CREUSOT

Le Creusot a fait mercredi matin de simples et émouvantes obsèques aux victimes du bombardement de la nuit de samedi à dimanche. Le Maréchal s'était fait représenter par le général Campet, chef de son cabinet militaire, M. Donalti, préfet régional, représentait le gouvernement.

Au milieu des ruines de la cité martyre, aucun geste n'a marqué cette douloureuse cérémonie, au cours de laquelle il n'a pas été prononcé de discours.

Après le décès de blessés graves hospitalisés au Creusot et dans les environs, à la suite du dernier bombardement anglo-américain, le nombre des morts s'élevait à 295, dont 30 non identifiés. De nombreux cadavres sont encore ensevelis sous les décombres et le nombre des blessés s'élève à peu près à 500.

Ajoutons que l'aide aux sinistrés est assurée par le Secours national qui s'est chargé du ravitaillement général de la population. 30.000 repas sont servis journellement ; en outre 12.000 pièces de vêtements, 2.000 paires de chaussures ont été distribuées.

La Russie exige la création d'un second front

Le bilan des deux ans de guerre publié par le Bureau d'informations soviétique se termine par un appel direct en faveur de la création d'un second front.

La situation a changé en notre faveur, conclut le texte, mais cela ne suffit pas pour gagner la guerre. Tout dépend de la façon dont nos alliés profiteront de l'occasion qui leur est offerte d'ouvrir un second front en Europe. Sans un deuxième front la victoire n'est pas possible.

En 1942, l'absence de ce front a entraîné de très grands sacrifices pour l'Union soviétique, lui a causé des dommages très graves, et a prolongé la guerre au détriment de tous les alliés.

Le passage de la ligne de démarcation pour les enfants de moins de 15 ans

Avec l'approche des vacances il est bon de préciser de quelle pièce doit être doté un enfant de moins de 15 ans ; pour ceux de moins de 15 ans il leur suffira d'être porteurs du bulletin de naissance s'ils voyagent avec un tiers, ou de figurer sur le livret de famille des parents s'ils voyagent avec ceux-ci.

Loterie Nationale

Le tirage de la 16e tranche de la Loterie nationale aura lieu à Paris le 4 juillet.

L'EVOLUTION DE LA GUERRE GERMANO-SOVIETIQUE vue par la presse japonaise

La guerre russo-allemande entrant dans sa troisième année, le journal « Asahi » publie une longue et importante dépêche de son correspondant à Berlin, M. Maiyama, annonçant que l'Allemagne procède actuellement à une véritable réorientation de ses méthodes à l'égard de l'U.R.S.S. Cette dépêche est accompagnée d'une information de Kouibychev exposant en substance les raisons pour lesquelles il paraît improbable que l'Allemagne déclenche cette année une offensive aussi vaste que celle de 1942. Ces dépêches occupent presque toute la première page du journal, témoignant ainsi de l'intense intérêt que l' « Asahi » porte à la situation russo-allemande.

« L'Allemagne consacrera la troisième année de la guerre à la consolidation politique des régions occupées plutôt qu'à de nouvelles conquêtes militaires » écrit l' « Asahi ».

Le correspondant berlinois du journal japonais souligne que le déclenchement de l'offensive estivale de l'Allemagne est déjà en retard de plus d'un mois par rapport à 1942.

Mais, ajoute le journal japonais, son effort vise surtout à se concilier les masses russes des régions occupées, à les utiliser pour reconstruire et réorganiser ces régions et constituer ainsi en face de la Russie soviétique un second univers russe revenu au régime de la libre propriété et politiquement relié avec l'Europe.

Le correspondant attire spécialement l'attention sur le mouvement « Vlassov », c'est-à-dire sur la constitution d'une armée nationale russe anticommuniste sous le commandement du général Vlassov. Cette expérience, dit-il s'inspire directement des méthodes japonaises en Asie, spécialement en Chine, méthodes que l'Allemagne a étudiées avec le plus grand soin. »

25.000 prisonniers seront prochainement libérés

De Berlin. — Le haut commandement allemand, en étroite collaboration avec le service des prisonniers de guerre de Berlin, s'occupe actuellement de désigner les 25.000 prisonniers français qui seront prochainement libérés. On estime que ce travail sera terminé à la fin de la semaine.

Le 1er juillet prochain les cheminots toucheront une prime d'exploitation

En exécution de la convention de 1937, qui intéresse le personnel de la S.N.C.F, à la situation financière de l'exploitation, une prime sera réglée le 1er juillet prochain à tous les bénéficiaires sans exception de la prime de fin d'année de l'exercice 1942.

PALAIS DES FETES

Samedi 26 juin, soirée 21 h. Dimanche 27, matinée 15 h., soirée 21 h., Jean-Louis Barrault, Suzy Prim dans : *L'OR DANS LA MONTAGNE*, avec un bon Complément. France Actualités.

Tel qui soustrait 80 kg. de blé au ravitaillement prive un Français de pain pendant toute une année.

CHRONIQUE DU LOT

La collecte du miel

chez les agriculteurs qui ont bénéficié d'une attribution spéciale de sucre

Certains agriculteurs, on le sait, ont bénéficié d'une attribution de sucre pour le nourrissement de leurs abeilles pendant la saison d'hiver 1942-1943. En contre-partie, ils avaient à mettre à la disposition du Ravitaillement général une quantité double de miel.

En conséquence, les directions départementales du Ravitaillement se mettront en rapport avec les délégués apicoles qui ont été chargés de répartir le contingent de sucre mis à la disposition des intéressés, et prendront immédiatement, en accord avec eux, toutes les dispositions nécessaires pour que soit collecté le miel.

Les prix de cession ont été fixés en date du 11 mai dernier.

Le groupe spécialisé de la corporation paysanne ayant assuré aux apiculteurs les emballages nécessaires, les livraisons pourront être effectuées en emballages perdus ou consignés.

Les délégués agricoles ou, à défaut, les syndics régionaux corporatifs des départements seront rendus responsables de la bonne exécution de ces livraisons dont la date limite est fixée au 15 novembre, et devront prévoir, le cas échéant, des sanctions d'ordre professionnel contre les apiculteurs déficients.

Le miel collecté sera stocké provisoirement, puis réparti entre les prisonniers de guerre, le Secours national et certaines collectivités, dans des conditions qui seront fixées ultérieurement.

COUR D'ASSISES DU LOT

Le rôle des assises qui s'ouvriront lundi 28 juin sous la présidence de M. Espinasse, a été arrêté comme suit :

Lundi 28 juin : vol qualifié et tentative d'incendie volontaire. Accusé André Giliet, 37 ans, cultivateur à Nabirat (Dordogne).

Ministère public : M. Gay, substitut à Cahors.

Défenseur : Maître de Valon.

Mardi 29 juin : vol qualifié, vols simples et complicité.

Accusés : Léon Bach, 37 ans, employé à l'usine à gaz de Cahors, auteur principal ; Paule Valat, épouse Bach, 35 ans ; Roldès, 41 ans, cultivateur à Varaire et Marie Escaut, épouse Roldès, complicité par recel.

Ministère public : M. Dillac.

Défenseurs : Maître Lacaze pour les époux Bach ; Maître Gisbert pour les époux Roldès.

AU FEU DES ROTAS...

● Le docteur Paul Darbois, radiologiste des hôpitaux de Paris, vient d'être emporté en quelques jours par une anémie aiguë consécutive à de longues années de pratique professionnelle. On lui doit d'importants travaux sur les maladies des bronches et de l'utérus.

● La radio de Berlin annonce que l'Institut scientifique allemand a établi que le continent européen renferme des réserves alimentaires permettant de nourrir une population supérieure de 100 millions à la population européenne actuelle.

● On annonce que l'état de siège aurait été étendu à la Syrie tout entière.

● Des grèves importantes viennent de se déclarer dans les mines du Pays de Galles. Aux dernières nouvelles, la grève s'étend d'ores et déjà à huit exploitations du sud du pays.

● Les services de surveillance de la gare de Brive ont arrêté le nommé Henri Delval, vérificateur des P.T.T. à Paris et l'artiste dramatique Henri Salesse au moment où ils s'emparaient le premier d'un colis, le second d'une valise.

● Le conseil des ministres bulgare a décidé que les billets de banque de 1.000 à 5.000 lévas seront retirés de la circulation. Soixante pour cent de ces billets seront remboursés en numéraire, le reste en bons du trésor.

● On mande d'Istamboul (Turquie) que les commerçants qui cacheront des marchandises afin de les vendre au marché noir seront condamnées à la peine du carcan et exposés sur la place du Marché.

● Dans une mine de Beeringer (Belgique) à la suite d'un coup de grisou, 58 mineurs ont été blessés. 15 d'entre eux sont dans un état désespéré.

● Le président Roosevelt a annoncé qu'il avait l'intention de demander au Congrès d'élever la limite d'âge pour le service militaire à 65 ans. Actuellement, les hommes ne sont mobilisés aux Etats-Unis que jusqu'à 45 ans.

RAVITAILLEMENT

Les rations alimentaires pour juillet

Le « Journal Officiel » publie un arrêté fixant le taux des rations pour juillet 1943. L'attention des consommateurs est appelée sur les points suivants :

Pâtes alimentaires. — Aucune ration de prévue.

Sucre. — La ration normale des différentes catégories de consommateurs perçue en échange du coupon n° 1 de juillet de la feuille semestrielle est sans changement, c'est-à-dire, comme le mois précédent, avec un supplément exceptionnel de 250 grammes. La date de mise en distribution de ce supplément sera fixée par arrêté préfectoral.

Matières grasses. — La ration de matières grasses de 310 grammes pour les consommateurs des localités bénéficiaires de suppléments nationaux et régionaux sera obtenue par l'échange des tickets qui portent un chiffre et par l'échange des tickets-lettres GA, 50 grammes et GB, 10 grammes. La ration de matières grasses de 225 grammes pour les consommateurs des autres localités sera obtenue par l'échange des tickets qui portent en chiffres et en outre par l'échange des tickets-lettres GD et GH, qui auront respectivement une valeur de 25 grammes et du ticket-lettre GE, 50 grammes.

Viande. — La ration de viande comprendra les tickets-chiffres et en outre le ticket-lettre BA pour une valeur de 60 grammes.

Prix des fraises des bois et des quatre-saisons

Les prix de vente maxima à la production et aux divers stades de la distribution des fraises des bois et des quatre-saisons sont fixés comme suit sur le territoire de la Région de Toulouse :

Prix à la production, le kg. : 50 fr.
Prix de gros, le kg. : 53 fr. 50.
Prix de détail, le kg. : 64 fr. 20.

Dans le prix de gros indiqué ci-dessus se trouvent incluses :

a) la marge de conditionnement de 6 fr. 30 par kg.

b) une marge de 0 fr. 15 par kg. pour amortissement des emballages.

Service d'entr'aide pour les jeunes travailleurs partis en Allemagne

Un service d'entr'aide pour les jeunes travailleurs partis en Allemagne vient d'être créé sous le patronage de M. le Préfet du Lot avec la collaboration des Anciens des Chantiers de la Jeunesse et de la J.A.C., ainsi que les autres Mouvements de Jeunesse.

Ce service a pour but d'aider moralement et matériellement les jeunes travailleurs partis en Allemagne, au titre du service obligatoire. Il a comme moyens d'action :

L'envoi de correspondance et de tous renseignements pouvant aider les jeunes travailleurs en Allemagne.

L'envoi quand ce sera possible de colis de vivres, de vêtements et de livres.

L'aide aux familles de ceux qui sont partis.

Le Service d'entr'aide au moment du départ remet à chacun des jeunes des cartes leur permettant de donner dès leur arrivée en Allemagne leur adresse en vue d'assurer une liaison entre eux et ceux qui restent en France.

Avec l'aide du Secours national, il a organisé un dîner chaud pour les partants ; ceux-ci sont priés d'apporter une gamelle, un quart, un couvert, objets qui leur serviront par la suite en Allemagne.

Tous ceux qui partent sont assurés de trouver auprès des jeunes du Service d'entr'aide tous les renseignements et toute l'aide dont ils ont besoin au moment de leur départ.

Ce service centralisera tous les renseignements dont les jeunes et leur famille auraient besoin ainsi que ceux qu'ils peuvent nous donner pour aider leurs camarades, 68, Bd Gambetta, Service d'entr'aide des Jeunes (délégation départementale à la Jeunesse.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 28 juin. — Espédaillac, Pinsac, Terrou.

Mardi 29 juin. — Lalbenque.

Mercredi 30 juin. — Gourdon, Gramat, Montcuq.

Jeudi 1er juillet. — Flaujac-gare, Sainte-Colombe, Vayrac, Cahors, Labathude.

Vendredi 2 juillet. — Aynac, Saint-Denis-Catus.

Samedi 3 juillet. — Limogne, Bagnac, Catus, Souillac, Sousceyrac.

AUX PLANTEURS DE TABAC

La Direction des tabacs pour le Lot et l'Aveyron nous communique ce qui suit :

L'Administration a décidé que cette année, et pour des raisons que chacun comprendra, les planteurs de tabac seront tenus de récolter et de livrer aux Magasins de la Régie les feuilles d'épamprement qu'ils devaient autrefois détruire dès leur enlèvement.

Le Gouvernement a déjà fait prendre à MM. les Préfets les arrêtés en conséquence prescrivant une mesure destinée à augmenter les approvisionnements de l'Etat et les revenus des cultivateurs.

Les feuilles d'épamprement livrées sèches seront payées au prix qui sera fixé par la commission paritaire. Il ne faut pas les confondre avec les feuilles de nettoiement enlevées avant le buttage ; il s'agit de quelques feuilles que détache le planteur au moment de l'épamprement de manière que la base des feuilles conservées soit environ de 10 à 15 centimètres au-dessus de la butte. Elles sont généralement au nombre de 4 à 5.

La livraison de ces feuilles est obligatoire et les charges des planteurs seront établies sur la base du nombre de plantes restant en charge au deuxième inventaire.

La culture en est très simple : on détache les feuilles de la tige avec assez de soin pour n'endommager ni l'une ni l'autre ; les feuilles extraites sont abandonnées 24 heures sur le terrain si le temps est beau de manière à flétrir et jaunir : puis elles sont rentrées le lendemain et étendues sur les planchers des greniers ou des chambres. Il faut éviter une dessiccation trop rapide au soleil. Au bout de quelques jours on peut rassembler les feuilles en petits bancs protégés par des toiles ou de la paille.

MM. les vérificateurs au cours de leurs tournées donneront aux cultivateurs toutes explications complémentaires qui paraîtraient nécessaires.

Les feuilles d'épamprement du Mijkerk seront cultivées, livrées et payées comme les feuilles de Paraguay de cette catégorie.

SERVICE CIVIQUE RURAL

Un arrêté de M. le Préfet régional du 10 juin a organisé comme suit le service civique rural pour la campagne 1943 :

1° Les jeunes gens nés entre le 1er janvier 23 et le 1er juin 27 fréquentant à la date du 1er juin 1943 un établissement d'enseignement public ou privé, sont requis d'accomplir au cours de la campagne 1943, trois semaines de travaux agricoles au titre du service civique rural. Ces jeunes gens seront recensés à la diligence de leurs chefs d'établissements et soumis à un examen médical pour déterminer leur aptitude physique aux travaux pour lesquels ils ont été requis.

2° Les personnes dégagées de toute obligation à l'égard du service du travail obligatoire pourront contracter un engagement volontaire pour l'exécution de travaux agricoles pour une durée minimum de trois semaines. Ces volontaires pourront obtenir d'effectuer leur temps d'engagements dans une propriété exploitée effectivement par un de leurs proches parents.

3° Les travailleurs requis ou volontaires seront en principe logés et nourris par leur employeur et auront droit à un salaire journalier fixé par arrêté préfectoral. Les travailleurs volontaires et ceux qui s'engageront à accomplir trois semaines de travail dans les exploitations qui leur seront désignées bénéficieront des avantages en nature suivants :

— autorisation d'achat et de transport de 50 kg. de pommes de terre et 3 kg. de légumes secs s'ils sont célibataires ;

autorisation d'achat et de transport de 100 kg. de pommes de terre et 6 kg. de légumes secs s'ils sont chefs de famille.

4° Les engagements des adultes de 20 à 50 ans devront être obligatoirement visés par le Directeur départemental du Service du travail obligatoire.

Les besoins de main-d'œuvre agricole d'appoint se font sentir de façon de plus en plus pressante avec l'approche des travaux d'été. Les circonstances présentes rendent le recrutement de cette main-d'œuvre particulièrement difficile. Les jeunes de 16 à 20 ans doivent cette année fournir en grande partie cette main-d'œuvre, conscients du devoir qui leur incombe ils auront à cœur d'accomplir le temps de service civique rural pour lequel ils seront requis.

L'affranchissement des factures

Des contestations s'étant produites entre l'administration des postes et les commerçants qui avaient porté sur leurs factures affranchies à 1 f. 20 des annotations manuscrites relatives à la comptabilité des monnaies-matières, le litige a dû être tranché par les autorités compétentes.

Il l'a été dans le sens souhaité par les usagers.

Les factures ainsi surchargées conservent le bénéfice de l'affranchissement à 1 fr. 20, qui est également valable en cas d'envoi de tickets ou de bons matières, à condition toutefois que le pli ne dépasse pas le poids de 20 grammes. Au-dessus de ce poids, le tarif lettre est appliqué.

Gendarmerie

M. J. Ambone est nommé gendarme à Sousceyrac, en remplacement de M. Lagarde, admis à la retraite.

CAHORS

ETAT-CIVIL

du 18 au 25 juin 1943

Naissances

Delle Josiane, rue Wilson.
Vignals Anne, rue Wilson.
Burcy Annie, rue Wilson.
Bergon Emilien, rue Wilson.
Nègre Marie, rue Wilson.
Soliz Anne, rue Wilson.
Aladel Marie, avenue Ecole normale.
Cubaynes Philippe, rue Wilson.
David Jeannine, rue Wilson.

Publications de mariages

Caillet Pierre, étudiant en médecine à Caussade (Tarn-et-Garonne) et Peindarie Jeanne, s.p. à Cahors.
Roudié Yves, étudiant en droit à Toulouse et Marçais Louise, étudiante à Cahors.
Xaumier Noël, cultivateur à Espère et Conte Jacqueline, s.p. à Cahors.
Mathieu Maurice, coiffeur et Chaffiol Renée, coiffeuse à Cahors.

Mariages

Bessac Robert, marchand de cycles et Artis Jeanne, s.p.
Vincent Pierre, cultivateur et Vieillescazes Marie-Jeanne, s.p.

Nécrologie

Nous apprenons avec tristesse la mort à l'âge de 82 ans, de Mme Lucie Marty, femme du cordonnier bien connu de la rue Nationale et qui fut pendant de nombreuses années employée à l'Imprimerie du *Journal du Lot* où elle avait laissé le souvenir d'une ouvrière consciencieuse et dévouée.

Nous adressons à M. Marty, à sa fille, ainsi qu'à toute la famille nos sincères condoléances.

Société d'entr'aide des membres de la Légion d'honneur

Le général de corps d'armée Toulorge, délégué général de la Société de la Légion d'honneur en zone libre, a nommé l'Intendant général Mazars président du Comité de l'arrondissement de Cahors.

Ce Comité relève de la Section régionale, 12, *bis*, dont le siège est à Périgueux.

Pour tous renseignements et pour toutes demandes, MM. les membres de la Légion d'honneur voudront bien s'adresser directement à M. l'Intendant général Mazars, 11, Allées Fénelon, à Cahors (Lot).

Il est rappelé que la Société de la Légion d'honneur, reconnue d'utilité publique, a été fondée en 1921 par le grand Chancelier de la Légion d'honneur. Son but est de renforcer les liens de solidarité existant entre les membres de l'Ordre, notamment par l'institution d'œuvres d'entr'aide et d'assistance.

Cambriolage à Fons

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des cambrioleurs ont pénétré dans l'immeuble de Mme Vve Cantaloube, bouchère à Fons.

Ils se sont emparés d'une certaine somme et de nombreux objets. Un tiroir contenant de la menue monnaie a été abandonné par les cambrioleurs à quelques centaines de mètres de la gendarmerie.

CREDIT AGRICOLE

L'Assemblée générale ordinaire des sociétaires de la Caisse locale de Crédit agricole mutuel de Cahors, convoquée pour le 21 juin dernier n'ayant pu délibérer faute de quorum, une deuxième Assembée générale est convoquée pour le jeudi 1er juillet, à 11 h. 15, au siège social, 24, rue Président-Wilson, à Cahors. Cette deuxième assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de sociétaires présents.

Ordre du jour : approbation des comptes de l'exercice 1942 ; fixation de l'intérêt des parts ; nomination du Conseil d'administration ; nomination des commissaires aux comptes.

Cahors, le 23 juin 1943.

Le Président : POUZERGUES.

EXPOSITION DE TRAVAUX

Les élèves de l'Ecole des Métiers et du Centre de Cahors-Cabessut présenteront le samedi 26 juin de 17 à 20 h., les dimanche 27, lundi 28, mardi 29 juin de 15 à 20 heures, quelques-uns des travaux qu'elles ont exécutés dans le courant de l'année.

Elles sont heureuses d'inviter à cette exposition leurs professeurs, leurs parents et les personnes qui voudront bien leur faire l'honneur d'y assister.

Une vente d'objets de couture, lingerie, mode et de pâtisserie confectionnés par elles sera faite au profit des prisonniers de guerre.

LYCEE GAMBETTA

Le Proviseur du lycée prie les familles qui désireraient faire inscrire leurs enfants en qualité d'interne pour la rentrée d'octobre 1943, de vouloir bien demander cette inscription le plus tôt possible, en raison du petit nombre de places disponibles dans l'internat.

LYCEE CLEMENT-MAROT

La Directrice du lycée informe les élèves qu'en raison du licenciement la distribution solennelle des prix ne peut avoir lieu, mais les élèves ou leur famille pourront retirer leurs livres de prix le mercredi 30 juin de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 heures et le jeudi 1er juillet de 2 à 4 heures. *En dehors de ces jours et de ces heures aucun livre ne sera distribué.*

La Directrice demande aux parents des internes de vouloir bien l'informer, dès réception du bulletin trimestriel, de leur intention de maintenir leurs enfants à l'internat ou de les retirer. Passé le 1er août elle sera obligée de disposer des places d'internes dont le maintien n'aura pas été demandé.

Toute demande de renseignements devra être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Marie-Thérèse, fille de Mme et M. Eugène Nègre, gardien de la Paix à Pau.

A la maman et au bébé, nos meilleurs vœux et nos compliments au papa et au grand-père M. Léon Nègre, notre camarade de l'Imprimerie du *Journal du Lot*.

La rentrée des écoles primaires

Par arrêté du ministre de l'Education nationale, la rentrée des classes dans les écoles primaires publiques est fixée au 1er octobre 1943.

Service des chaussures

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le 1er juillet 1943.

Du 1er au 7 juillet, distribution des coupons d'achat de pantoufles, galoches et espadrilles.

Du 8 au 15 juillet, distribution des bons d'achat d'usage travail, usage fatigue, usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 15 au soir sera annulé.

Le public est informé qu'en raison du nombre élevé des demandes restant à satisfaire seront seules admises les inscriptions concernant les catégories suivantes :

Usage ville cadets, grandes fillettes.
Usage ville garçonnets, fillettes.
Fantaisie hommes.
Fantaisie femmes.
Fantaisie garçonnets fillettes.
Galoches femmes.
Galoches cadets, grandes fillettes.
Galoches garçonnets, fillettes.
Pantoufles.

La carte de textile doit être présentée à l'appui de la demande, un reçu sera délivré.

Les fiches de demandes seront reçues à la Mairie, service des chaussures, du 1er au 15 juillet inclus.

Le Docteur JURBIN ouvre un cabinet de consultation à Lauzès. Consultations à 13 heures. Téléphone n° 16.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

L'Aéro-Club du Quercy, infiniment touché du geste des personnes qui sollicitées par la poste ont généreusement répondu à son appel, les remercie chaleureusement. Grâce à leur collaboration l'effort sera poursuivi, et nous espérons que le concours de modèles réduits du 11 juillet prochain clôturera une année scolaire bien remplie.

Le Centre Sylvain Rescoussié, comme à l'approche de tous les concours, devient une ruche bourdonnante où petits et grands mettent la dernière main à leur ouvrage.

Il est rappelé aux concurrents ayant quitté leur école et n'étant plus à Cahors qu'ils auront toute facilité de transport au terrain le jour du concours à la condition qu'ils fassent savoir à l'avance l'heure et le lieu de leur arrivée à Cahors.

Ils sont priés d'apporter un repas froid à consommer sur le terrain. Nous rappelons également que la carte de l'Aéro-Club sera exigée pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte réservée au-delà des barrières.

CONFERENCE DE LA MILICE

La Milice a donné lundi soir au Théâtre une conférence privée sur les événements qui se sont passés en Tunisie. Elle fut faite par MM. Lacomme, chef provincial et le cipataine Dupuis. C'est M. Michal qui ouvrit la séance devant une assistance nombreuse où l'on remarquait M. Loïc Petit, préfet du Lot et les représentants de la municipalité.

M. Lacomme fit le tableau de la situation. Au milieu du désarroi, les éléments fidèles se groupèrent autour du résident général l'amiral Estéva, qui sut accomplir son devoir.

Par une suite de faits précis, l'orateur exposa l'action civique et politique du S.O.L. et souligna le courage et le dévouement qu'il déploya au cours de ces pénibles événements.

Ces récits furent faits avec un accent de symplicité et de vérité qui émut vivement le public.

La séance s'acheva aux accents d'une *Marseillaise* écoutée debout par les assistants.

Ecoles normales

Sont classées par ordre de mérite les élèves institutrices :

Mlles Calmette, Brousse, Pescadou, Freyssinet, Pélissié Yvette, Laval, Chambaud, Cessac.

Six candidates pourront être inscrites sur la liste supplémentaire : Mlles Fouché, Besse, Gibily, Dubois, Pélissié Janine, Mas.

Elèves instituteurs

Sont classés par ordre de mérite : MM. Arsouze, Thomas Eugène, Maisongrande, Lamonerie, Chabard, Coupeau.

Croisade de l'Air pur

Le receveur des P.T.T, de Cahors a l'honneur d'informer la population de la ville que les facteurs participent dès ce jour à la vente de bons de solidarité du Secours national (Croisade de l'Air pur).

Cette croisade a pour objet la sauvegarde de la santé des enfants des villes par l'envoi en vacances à la campagne du plus grand nombre possible d'entre eux.

Il ne doute pas que le meilleur accueil soit fait à ces agents qui disposent d'un assortiment de bons allant de 2 fr. à 20 fr. et remercie à l'avance tous ceux qui se seront associés à ce geste de solidarité nationale.

Variqueux, allégez vos jambes

Ces fourmillements, ces engourdissements douloureux qui vous interdisent la marche et les stations debout s'atténueront et tendront à disparaître quand vous soignerez votre circulation avec les Gouttes Florides. Ce remède végétal est aussi très utile contre hémorroïdes, poussées de sang au visage, vertiges, éblouissements, bourdonnements d'oreilles, ennuis du sang chez la femme. Le flacon, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3318.

INCENDIE

Jeudi matin, vers 4 heures, la sirène a alerté la population cadurcienne. Un incendie venait d'éclater à Regourd, dans le dépôt de bois et de charbon appartenant à M. Lafon, négociant.

Les pompiers se transportèrent sur les lieux et le sinistre fut rapidement circonscrit. Toutefois, plusieurs stères de bois ont été incendiés.

Les dégâts sont assez importants.

Festival de musique française

Le lundi 28 juin 1943 à 21 heures concert Nouyrit, 11, Bd Gambetta, avec le concours de Mme Crassac, Mlle Ryta Néama, M. Lichnewski. Œuvres : Sonate de Boëllmann, Mélodies de Claude Debussy, Henri Duparc, César Franck. Sonate de César Franck, Symphonie espagnole de Ed. Lalo, Concerto de Saint-Saëns.

Voleur de bouteilles de vin arrêté

M. Gineste Baptiste, 59 ans, restaurateur rue Daurade, constatait dans la journée de samedi que le stock de bouteilles de vin qui existait dans sa cave diminuait sensiblement.

Plainte fut portée et le service de la Sûreté alerté. Les investigations effectuées ont permis de découvrir l'auteur de ces vols. C'est le nommé Isidore Pauliac, 55 ans, déjà condamné pour vol. Il profitait de ce que sa cave était limitrophe avec celle de M. Gineste ; il enlevait une planche de la cloison et râflait les bouteilles.

Les vins soustraits sont du Montbazillac, du vieux Cahors, notamment. Le montant du vol s'élève à 2.200 fr. environ.

Pauliac, déféré au Parquet, a été écroué.

Au tribunal correctionnel

A l'audience des flagrants délits, a comparu le nommé Pauliac qui, comme nous l'annonçons d'autre part, est inculpé de vol de bouteilles de vin au préjudice de son voisin M. Gineste, restaurateur, rue Daurade.

Pauliac a été condamné à 3 mois de prison.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 27 juin et le lundi 28 jusqu'à midi par la pharmacie Orliac.

CARNET MONDAIN

MARIAGE

M. Charles Cros, pharmacien à Brive et Mme ; M. Galou, contrôleur central des contributions directes à Neuilly, et Mme sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants Jean et Andrée. La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 21 juin en l'église de Rocamadour dans la plus stricte intimité. Il ne sera pas envoyé de faire-part.

AVIS DE DECES

Mme et M. OUSSET, instituteur à Cahors ; M. RIPPE, receveur d'Enregistrement et son fils Georges ; M. et Mme PEYRAT, retraité, et leurs enfants ; le Commandant LASALMONIE, prisonnier de guerre ;

Les familles OURY, VARACHE, MIGNON, GUYOU et Mlle Jeanne OUSSET vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Martial PEYRAT

décédé dans sa 71e année

Beau-père de M. Ousset, instituteur

Les obsèques auront lieu le samedi 26 juin à 9 h. 30 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 12, rue de la Chartreuse.

La famille ne reçoit pas.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45 : *PILOTE MALGRE LUI*, avec Harry Liedkte. Complément et Actualités.

SPORTS

Une date à retenir :

DIMANCHE 4 JUILLET

GRAND CRITERIUM CYCLISTE de CAHORS

organisé par la PÉDALE CADURCIENNE

SOUS LE PATRONAGE de *LA DÉPÊCHE* de *L'AUTO* et du *JOURNAL DU LOT*

Dans notre dernière édition, nous avons annoncé la participation à la grande épreuve du 4 juillet, des meilleurs champions de la route ; les huit grandes marques de cycle : Alcyon, Lafrançaise, Mercier, Dilecta, France-Sport, Helyett, Ray, Rhonson, Peugeot nous envoient leurs meilleurs hommes. Tous ces grands champions ont signé leurs engagements et leur participation est à cette heure assurée. Nous en ferons connaître la liste en temps utile.

L'épreuve est disputée sur le parcours empruntant l'itinéraire suivant : Boulevard Gambetta (Ligne départ entre le Café de Bordeaux et le Café Tivoli), Champ de Mars, Avenue Charles-Freyssinet, Avenue de la Gare, rue Wilson. Le passage à niveau n'est pas traversé, les coureurs longent la voie du chemin de fer, passent sous le petit pont, rejoignent le Quai Cavaignac et se dirigent enfin vers le Boulevard Gambetta.

Le circuit de 3 km. 425, paraît à premier vue d'une facilité dérisoire pour nos grands as de la route ; cependant il faut considérer que la course comporte 38 tours, c'est-à-dire 38 fois la longue côte du Boulevard à avaler. Pas moins de 38 km. de côte, pour un parcours de 130 km. Travail peu facile, comme vous le voyez, pour lequel il faut posséder les qualités d'un routier complet. Cela nous promet du grand sport.

Tous les coureurs voudront ardemment gagner ou se bien classer. En effet, triompher d'un lot aussi relevé constitue une magnifique performance. De plus, les premiers classés auront à se disputer *15.000 francs* de prix. Ajoutez enfin à cela les *5.000 francs* du prix de l' « Auto » revenant à celui qui passera le plus souvent premier la ligne des juges. Nul doute que soient très nombreux les spectateurs qui voudront assister à une telle lutte.

Dès lundi 28 juin 1943, les chaises numérotées seront mises en vente au Kiosque Ludo Rollès. Nous recommandons au public d'être en place le jour de la course dès 14 heures, afin de faciliter la vente aux enchères à l'américaine du vélo de femme dont le produit sera versé à l'entr'aide aux prisonniers.

Le public pourra aussi se procurer des entrées générales à *10 francs* donnant accès à l'enceinte fermée où se déroulera le meilleur de la course et où il pourra participer aux enchères.

La Pédale cadurcienne connaîtra nous en sommes persuadés un beau succès qui sera la juste récompense de son effort magnifique.

LA PEDALE CADURCIENNE

Tous les coureurs de la Pédale cadurcienne, sont invités à retirer d'urgence leur licence chez M. Cocula.

En outre ils sont prévenus qu'une sortie d'entraînement est prévue pour le dimanche 27 juin. L'heure de départ et l'itinéraire seront affichés au siège de la P.C.

Pour la course du 4 juillet, réunion des commissaires et de tous les membres de la P.C. au siège, le mercredi 30 juin à 20 h. 30. Présence indispensable.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 5

— Tu es une belle fille, reprend le vieux maraîcher. C'était déjà une aubaine pas ordinaire pour mon Larius de t'épouser quand tu étais pauvre. Maintenant que tu es riche, tu pourrais jeter ton dévolu sur un autre. Dès le premier soir de ton héritage, Larius a eu peur. Il me l'a dit en rentrant : « Pourvu qu'elle veuille toujours de moi ! » Il n'a jamais osé te dire son doute, mais tu sais Delphine c'est un brave garçon, franc et courageux, que tu as choisi là. Il y en a de plus hâbleurs au Faubourg, il y en a de plus bavards au Marais. Il n'y en a pas de meilleur dans le monde... C'est pour ça qu'il m'a chargé de t'interroger à la bonne franquette pour savoir s'il doit toujours se considérer comme ton bon ami...

— Sûrement, monsieur Hilaire, courez vite le lui dire et en passant qu'il vienne m'embrasser !...

Fidéline entend les pas du vieux sur les escarbilles du jardin. Quand au loin claque la porte, elle fait demi-tour et vient attacher son escute par sa chaîne au crochet de fer du puisard.

Delphine rentrée dans la maison prépare une pâtée pour les canetons.

— Vous voilà déjà, la mère ?

— Oui. Je devais aller au petit Saint-Bernard voir un bâcove pour toi, mais il fait trop chaud. Rien ne presse d'ailleurs. On a bien le temps. Tu ne vas pas te marier tout de suite...

— Le printemps prochain ne tardera pas tant...

— Comment ? le printemps ?...

— Dame ! Vous avez promis cette date à Larius ! Il ne serait pas content si on retardait encore...

— Promis ? Promis ? Je n'ai rien promis du tout.

— Oh ! la mère ! J'étais là quand vous l'avez dit.

— Oui, c'est possible que je l'aie dit !

— Vous voyez ?

— Mais aujourd'hui je m'en dédis !

— Ça ne se fait pas.

— Ça se fera ! Tu as du bon sens Delphine. Tu ne veux pas raisonner avec la même jugeote, maintenant que tu as de quoi, que quand tu n'avais pas le sou.

— Je vous assure, la mère...

— N'assure rien... Jette aux canetons la pâtée qu'ils réclament et écoute-moi bien... Tu ne le regretteras pas...

Aux petits canards, qui se bousculent en lançant des coin-coin avec de grands becs disproportionnés à leur taille, Delphine tend son écuelle,

Des becs qui claquent comme des battoirs ! des ailes qui agitent des plumes naissantes ! des pattes qui clapotent dans la soupe et impriment ensuite les étoiles de leurs palmes sur les carreaux rouges ! Telle est la scène ! Après quoi les canetons repus s'en vont vers la berge où, jusqu'au soir, ils se dandineront, véritables Little Tichs de la mare !

— Je vous écoute, la mère.

— Eh ben ! voilà... Seigneur Jésus, je crois que je serais damnée si je te laissais épouser un gueux comme ton Larius...

Instinctivement Delphine, qui s'était assise, s'est levée. D'un coup de pied, elle a repoussé sa chaise :

— Larius n'est pas un gueux, riposte-t-elle simplement.

— Tu es la plus riche et la plus belle du Marais, poursuit sa mère. Tu dois prétendre à mieux.

— Non ! Larius m'aime de toutes ses forces.

— En es-tu sûre ? J'ai tout lieu de croire au contraire qu'il connaissait la fortune du vieux Marvinck. Tu t'imagines, ma bellotte, qu'il te courtisait par amour ? Non. Il désirait seulement faire passer dans sa poche les sous du père. Ah ! le malin ! il n'en disait rien parce qu'il pensait bien que si on le savait tu ne serais pas pour son bec... C'est dommage pour lui que le vieux Marvinck ne soit pas mort six mois plus tard ! Le tour eût été joué ! Mais, à présent, bernique pour lui !

— Non, ma mère... Ce que vous affirmez-là est un mensonge. Vous ne connaissez pas Larius...

— C'est parce que je le connais, ma fille, que je te répète que c'est un gueux...

— Non, non... Vous mentez, vous mentez...

Quelques répliques ont suffi pour dresser les deux femmes l'une contre l'autre. Debout, presque visage contre visage, elles se défient ; la première, d'une énergie résolue défendant son amour, la seconde, d'une violence agressive, satisfaisant sa vanité.

— D'ailleurs, continue la mère sur un ton différent, je ne sais pas pourquoi je discute avec toi. Je suis la maîtresse chez moi, il me semble. Quand je serai morte tu feras ce que tu voudras. Mais jusque-là tu feras ce que je voudrai. Mauvaise fille ! Ce ne serait pas la peine qu'on ait peiné, souffert, afin d'élever un enfant pour qu'à vingt ans il ait le droit de faire ses quatre volontés. Moi vivante jamais tu m'entends ? tu n'épouseras Larius...

— Je ne suis pas une mauvaise fille. Je vous respecte ma mère. Seulement je dois bien vous dire que je veux en même temps respecter mes serments. J'aime Larius. Je le lui ai avoué. J'ai juré d'être sa femme. Tout à l'heure encore je l'ai répété à son père...

— Ah ! il est venu, le finaud ?

— Oui, il est venu, poussé par la délicatesse de son fils, qui me rendait ma parole...

— Comédie que tout ça !

— J'obéirai à mon devoir, car, en dehors de lui, je n'aurai nul bonheur...

— Moi, je te jure que tu obéiras à ta mère !...

Pour toute réponse, la jeune fille éclate en sanglots. Lorsque son père rentre, il la trouve pliée en deux, le visage perdu dans son tablier bleu.

— Allons ! ma petite cocotte, on pleure ?... C'est pas raisonnable... Que se passe-t-il ?

— Il se passe... il se passe, glapit Fidéline, que je veux faire son bonheur, et Seigneur, mon Dieu ! c'est bien la peine ! Elle est têtue comme une bourrique. C'est une honte, une fille comme ça !

— Je n'ai rien fait de mal, papa. La mère s'est mise en colère parce qu'elle ne veut plus que j'épouse Larius. Elle prétend que Larius est un gueux. Ce n'est pas vrai ! Il n'y a pas de meilleur garçon dans le Marais...

— Mais oui ! il est brave ! concède le père indulgent.

— Si, parce que j'ai maintenant de l'argent, je n'ai plus le droit d'être heureuse, je maudis le vieux Marvinck...

— Oh ! tais-toi !..... ma bellotte, tais-toi... Tu vas dire du vilain... Il ne faut pas parler contre les morts... C'est défendu !... Cours jeter le grain aux poulets... Et remets-toi les sangs... La mère et moi te dirons ce qu'on aura décidé... Va...

La gorge serrée, Delphine se lève. Elle embrasse son père et sort. Elle a confiance. Elle sait qu'au Marais les hommes sont maîtres. On ne cite pas un ménage dans lequel ce soit la femme qui commande. Si Désiré prend une décision, nul doute que Fidéline ne s'y soumette. Or, les Toba ont toujours été d'honnêtes gens. Aucun héritage ne les a jamais corrompus. Pour eux, une parole donnée a toujours été sacrée. Désiré ne sera pas le premier à enfreindre la belle tradition. Si encore Larius n'était pas du Marais, certaines rigueurs à son égard seraient excusables. Mais, contre un de leur espèce, le péché serait double.

CHAMPIONNATS D'ATHLETISME

Le dimanche 20 juin se sont déroulés à Cahors les Championnats d'athlétisme du Lot pour l'année 1943.

Pendant trop longtemps ces championnats se limitèrent à un duel Cahors-Figeac. Cette année grâce à l'organisation du district, sous l'impulsion de son dévoué président M. Fau et du Stade cadurcien, toutes les sociétés sportives du département étaient représentées. Mais ce résultat n'a pu être obtenu que grâce au Délégué départemental du Commissariat général aux sports, M. Durbas. Depuis peu dans le Lot son action se fait déjà sentir.

Impartial, objectif, technicien averti du sport il saura unifier au-dessus des mesquines querelles locales le sport dans le Lot.

Parallèlement au championnat du Lot se déroula la Coupe de la Légion mise en compétition entre les clubs engagés. Dans tous les domaines la Légion fait sentir son action bienfaisante d'unité et de rassemblement autour de son chef le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat. Cette épreuve a remporté un grand succès et le Stade cadurcien a été fier de gagner le magnifique objet d'art.

Voici les résultats de ces championnats :

Cadets

80 m. : 1er Castéra (Cahors), 9"8/10 ; 2e Capis (Cahors), 9"9/10 ; 3e Sevé (St-Céré), 10"2/10.

300 m. : 1er Boulet (Figeac), 42" ; 2e Roques (Figeac), 43" ; 3e Sevé (St-Céré), 44".

1.000 m. : 1er Bazile (Cahors), 2'57" ; 2e Tastayre (Gramat), 2'59".

55 m. haies : 1er Bernard (Cahors), 9"4/5.

Hauteur : 1er Lassale (Saint-Céré), 1 m. 50 ; 2e Cavanié (Cahors), 1 m. 45 ; 3e Méjescazes (Bretenoux), 1 m. 45.

Longueur : 1er Castéra (Cahors), 5 m. 60 ; 2e Méjescazes (Bretenoux), 4 m. 95 ; 3e Bedou (Figeac), 4 m. 80.

Poids : 1er Capis (Cahors), 11 m. 05 ; 2e Boulet (Figeac), 10 m. 60 ; 3e Thuillier (Figeac), 9 m. 50.

La participation de l'équipe féminine de Figeac, seule en compétition, fut très remarquée ; ensemble de bonnes performances.

Juniors

100 m. : 1er Larsabal (Bretenoux), 12"4/10 ; 2e Bismes (Cahors), 12"5/10 ; 3e Boin (Bretenoux), 12"6/10.

200 m. : 1er Gaillard (Cahors), 26"1/10 ; 2e Bismes (Cahors), 27" ; 3e Gramond (Cahors), 27"8/10.

400 m. : 1er Pagès (Cahors), 57" ; 2e Jacquet (Gourdon), 57"3/5 ; 3e Mazetti (Cahors), 59".

800 m. : 1er Mazetti (Cahors), 2'9" ; 2e Noyer (Cahors), 2'9"1/5 ; 3e Ricros (Saint-Céré), 2'12".

1.500 m. : 1er Bourrières, 4'44"4/10.

3.000 m. : 1er Labertrandie (Saint-Céré), 11'20".

Hauteur : 1er Noyer (Cahors), 1,55 ; 2e Baron (Cahors), 1 m. 55 ; 3e Salesse (Saint-Céré), 1 m. 50.

Longueur : 1er Baron (Cahors), 5 m. 40 ; 2e Boin (Bretenoux), 5 m. 12 ; 3e Vitrac (Gramat), 5 mètres.

Triple saut : 1er Baron (Cahors), 10 m. 40 ; 2e Grenier (Saint-Céré), 10 m. 30 ; 3e Larsabal (Bretenoux), 10 mètres.

Disque : 1er Pailler (Cahors), 29,23 ; 2e Bonnaux (Cahors), 28 m. 45 ; 3e Ricros (Saint-Céré), 21 m. 90.

Javelot : 1er Pailler (Cahors), 38,40 ; 2e Boulet Figeac), 36 m. 40 ; 3e Ricros (Saint-Céré), 33 m. 70.

Poids : 1er Pailler (Cahors), 11,61 ; 2e Lacaze (Bretenoux), 9 m. 87.

Seniors

100 m. : 1er Arquis (Cahors), 11"4/10 ; 2e Charvet (Cahors), 11"9/10 ; 3e Moulène (Figeac), 12".

200 m. : 1er Arquis (Cahors), 24". 2e Moulène (Figeac), 26".

400 m. : 1er Arquis (Cahors), 57" ; 2e Tengui (Saint-Céré), 57"2/10.

800 m. : 1er Tengui (St-Céré), 2'13".

1.500 m. : 1er Mis (Figeac), 4'43" ; 2e Bastide (Cahors), 4'52".

5.000 m. : 1er Bousca (Luzech), 19'21".

Relais : 4 × 100 : 1er Cahors, 49" ; 2e Saint-Céré, 50"3/5.

Hauteur : 1er Charvet (Cahors), 1 m. 60 ; 2e Meulet (Cahors), 1 m. 55 ; 3e Le Bouc (Saint-Céré), 1 m. 50.

Longueur : 1er Lescoul (Cahors), 5 m. 85 ; 2e Galinier (Cahors), 5 m. 75 ; 3e Moulène (Figeac), 5 m. 14.

Triple saut : 1er Galinier (Cahors), 11 m. 95 ; 2e Lescoul (Cahors), 11,82 ; 3e Charvet (Cahors), 11 m. 39.

Perche : 1er Charvet (Cahors), 3 m.

Disque : 1er Gibrat (Figeac), 33 m. 12 ; 2e Brugalières (Luzech), 30 m. 94 ; 3e Meulet (Cahors), 29 m. 65.

Javelot : 1er Audoire (Cahors), 40 m. 50 ; 2e Meulet (Cahors), 36 m. 90 ; 3e Baudet (Luzech), 31 m. 40.

Poids : 1er Gibrat (Figeac), 10 m. 90 ; 2e Meulet (Cahors), 10 m. 25 ; 3e Brugalière (Luzech), 9 m. 55.

ATHLETISME

CHALLENGE MALRIC

C'est dimanche 27 juin que va se disputer l'annuel challenge A. Malric.

Cette réunion, mise sur pied en 1941 par le Stade cadurcien, en souvenir d'A. Malric tué au cours de la guerre 1939-1940 se déroulera cette année en même temps que la cérémonie du Serment de l'athlète. Double manifestation qui réunira en plus des représentants de tous les sports et sportifs du département, les équipes de Fumel, Luzech, Décazeville, Figeac, le Rot et Marengo de Toulouse. Cette dernière avec la participation de Braillon, le brillant vainqueur de Lerrède à St-Gaudens et l'un de nos meilleurs hommes sur 1.500. Il est à prévoir aussi la seconde manche du duel Stade-Figeac, ces derniers avec leur grande équipe y compris les champions absents dimanche dernier à Cahors.

A cette coalition le Stade opposera une sélection de ses meilleurs athlètes. Ceux qui ont brillamment défendu les couleurs bleue et blanc à Saint-Gaudens et aux derniers championnats...

Le succès de ce meeting s'affirme tous les jours. A la dernière heure, le TUC vient de confirmer sa participation. Avec ces champions Lerrède, Lagasse, Coustols, ce sera avec le ROT le plus sérieux adversaire du Stade qui risque fort de voir partir la Coupe vers Toulouse.

L'épreuve reine sera certainement le 1.500 qui doit réunir avec Braillon, Lerrède, Jérémie et les spécialistes de la région un lot d'aversaires décidés et capables d'une performance remarquable.

Aux Stadistes de bien se tenir et de faire mentir les pronostics.

CAHORS

Puy-l'Evêque

Carnet blanc. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'un gros garçon prénommé Jean-Maurice-Emile chez les époux Delsériés-Caumon, cultivateurs au lieu dit Sarlat, en cette commune. Toutes nos félicitations aux parents et bonne prospérité au bébé.

Cartes d'alimentation. — La distribution des feuilles d'alimentation pour le mois de juillet aura lieu dans le local habituel, les lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 juin de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 18 h. 30 heure légale. Prière de bien observer les jours et heures ci-dessus.

Taille des arbres fruitiers. — Sous le haut patronage du Directeur des Services agricoles du Lot et de la S.N.C.F, une séance de démonstration de taille d'été des arbres fruitiers aura lieu le mardi 29 juin de 15 à 17 h. légale dans le beau verger de M. J. Teyssèdre, arboriculteur au lieu dit Leygues. Toutes les personnes qui s'intéressent à cette culture sont amicalement invitées à y assister.

St-Hilaire

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un quatrième enfant chez les époux Germain Four.

Compliments et vœux de bonne santé.

FIGEAC

Figeac

La foire du 15 juin. — Très peu de demandes sur le bétail et prix en baisse ; il faut en chercher la cause, disent ceux du métier, dans les limites restreintes du circuit et dans une sécheresse qui va ramener la récolte de foin bien au-dessous de la normale.

Vendus à la nouvelle taxe les porcelets de diverses catégories de poids n'ont pas suffi à la demande. Peu d'ovins dont les prix restent stables pour l'élevage, et qui offrent moins de risques que les bovins quant à la nourriture.

Rien au marché des volailles. Des oisons d'élevage au marché spécial et à des prix fort élevés ; quand il y a demande, il y a vente.

Plus d'étalages que d'habitude. Pour 170 francs on trouvait des pantoufles qui n'auraient pas trouvé preneur à cent sous naguère. En prévision des fenaisons, la fabrication rurale offrait en quantité des rateaux, des fourches, des coffins et des manches de faux.

Beaucoup de monde, cependant on n'avait vu depuis longtemps une foire aussi lente. Les approvisionnements deviennent de plus en plus difficiles.

Réunion des petits meuniers. — Dans une réunion tenue le 15 juin au Foyer municipal, le délégué du Comité d'organisation de la meunerie (Comeu) M. Roger Estival a défini devant une quarantaine de meuniers façonniers la position actuelle de la meunerie sur le plan artisanal. Il résulte de cet exposé que les conditions requises d'un meunier pour être catalogué « artison » n'étant pas encore définies toutes tentatives d'organisation est prématurée.

Dans la position actuelle il n'y a pas de concurrence entre les meuniers de commerce et les façonniers, la marge de mouture étant la même pour tous, M. Estival a fourni une série d'arguments tendant à prouver que, non seulement le Comeu ne travaille pas à faire fermer les petits moulins, mais qu'il les défend, et que dans l'intérêt général de la corporation, il faut maintenir l'unité et éviter surtout de laisser créer des catégories.

Il est certain que beaucoup d'organismes s'occupent d'organisation même ceux qui ne sont pas du métier. Que les corps de métier s'organisent eux-mêmes dans les cadres légaux et que seuls les bergers gardent les vaches si l'on veut qu'elles soient bien gardées. Que ceux aussi qui sont chargés des « grains » les fassent rendre aux moulins au lieu de les laisser traîner dans les chefs-lieux de cantons. Qu'il y ait des responsables à chaque fonctions et que sur chaque responsabilité il y ait des noms. Les appels nécessaires et urgents seront alors mieux compris.

Nécrologie. — Mardi 15 juin ont eu lieu à Lunan les obsèques du jeune Pierre Lutembacher, âgé de 16 ans, élève de seconde A au Collège Champollion, domicilié à Capdenac-Port. Ce malheureux jeune homme s'est noyé accidentellement dans le Lot, dans l'après-midi du dimanche 13 juin.

Pierre Lutembacher était un jeune homme charmant, réservé, affectueux et l'un des meilleurs élèves de sa classe.

MM. Gotzy, principal du Collège ; Melou, Verbié, Jacquenels, professeurs et tous ses camarades de seconde ont tenu, en déposant sur la tombe de leur élève et camarade, de belles gerbes, à lui apporter le suprême témoignage de leur estime et de leur affection.

Nous prions la famille éplorée d'agréer l'expression sincèrement attristée de nos condoléances.

Pour vous fortifier
Quintonine
HÉLIN PHien, CHATEAUROUX. VISA N° 846 P. 4647

Caniac

Décès. — Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mme Marie Fau, veuve Martin, de Gizot, décédée à l'âge de 72 ans après une douloureuse maladie. C'est une sympathique figure qui disparaît et qui ne laisse que des regrets.

Nous prions ses enfants Mme et M. Arjac, ses petits enfants et toute sa famille de trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

Partis pour l'Allemagne. — Quatre jeunes gens de la classe 42 sont partis jeudi pour l'Allemagne. Ce sont : Richard Issaly, de Labécade ; Raymond Andrieu, au sol de la Dime ; Fernand Armand, de Bonneau et Raymond Delfouget.

Fernand Andrieu, du Foirail, ouvrier boulanger à Gourdon, classe 1939, est parti au début de la semaine.

Marcilhac

Compatriote. — M. Georges Zacharie, contrôleur des tabacs, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne, est nommé entreposeur. Nous adressons nos félicitations à M. Zacharie.

Au Conservatoire de Toulouse. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune compatriote Henri Monfeuillard, élève du Conservatoire de Toulouse, vient de subir avec succès le concours de cor. Nos félicitations.

Saint-Céré

A qui le porte-monnaie ? — Mardi jour de foire un porte-monnaie contenant une certaine somme a été oublié chez M. Vertuel, notre dépositaire, où la personne qui l'a perdu pourra le réclamer.

Nécrologie. — Mardi matin ont eu lieu les obsèques de M. Brunie, décédé à l'âge de 42 ans ; le défunt laisse une veuve et quatre enfants. Nous adressons à toute la famille nos sincères condoléances.

A la Croix-Rouge. — Il est rappelé que les dons en nature et en espèces sont reçus au Siège de la Croix-Rouge, rue Pierre-Benoit, tous les jeudis de 14 à 19 heures.

ETUDE DE Me DURAND
NOTAIRE A LABASTIDE-MURAT (Lot)

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'IMMEUBLE

Il sera procédé, le 11 JUILLET 1943 à 16 heures (heure légale), à LABASTIDE-MURAT, en l'étude de feu Maître DURAND, notaire audit lieu, et par le ministère de Maître FAURIE, notaire à LAUZES (Lot), commis à l'effet de gérer l'étude dudit Maître DURAND, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

Une maison d'habitation à Labastide-Murat (Lot)

Cet immeuble, dépendant de la succession de Madame Veuve GOUZE, est situé au centre du Bourg, route de Soulomès ; il est élevé pour partie sur caves, d'un rez-de-chaussée de quatre pièces et d'un premier étage de quatre pièces avec galetas au-dessus ; petite cour derrière.

MISE A PRIX : CENT MILLE FRANCS ..... 100 000 fr.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils ne pourront enchérir qu'en se conformant aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940 et en obtenant de M. le Préfet du Lot une autorisation à cet effet.

Pour tous renseignements s'adresser :

Soit à Maître FAURIE, notaire à LAUZES (commis à l'effet de gérer l'étude de feu Maître DURAND), détenteur du cahier des charges ;

Soit à Maître RIEUCAU, notaire à CAHORS (3, place Clément-Marot). Tél. 573.

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction

GOURDON

Degagnac

Pour nos prisonniers. — Lors de la distribution des feuilles de tickets d'alimentation du mois de juin, il a été institué « Le franc du prisonnier » qui a rapporté la somme de 810 fr.

D'autre part une personne généreuse de la commune, qui désire garder l'anonymat, a versé à la caisse de la Croix-Rouge locale la somme de 1.000 francs.

Ces divers dons joints à d'autres dons antérieurs vont permettre de faire un colis gratuit à chaque prisonnier.

Nous remercions tous les généreux donateurs.

Retour de captivité. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir le retour de captivité de notre estimé compatriote M. Faurie, du village de Jouanéri.

Avec quelle joie M. Faurie a dû embrasser son premier né qui avait été baptisé la veille de son départ ;

Gramat

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Marthe Langlade, fille aînée de Mme et M. Langlade, avec M. Trainiond, ingénieur à Mauriac (Cantal). Aux jeunes époux, nous adressons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 28 juin, par la pharmacie Decros, place de la Halle.

Cinéma Olympia. — Samedi 27 juin à 21 heures, un beau film « Dernier Round » avec un bon complément et actualités françaises.

Martel

Publications de mariage entre M. André Taillard, cultivateur à la Croix-Rempart, avec Mlle Jeanne Pasquié, sans profession, domiciliée à Martel

Salviac

Bourse des lycées. — Notre jeune concitoyen M. Pierre Auzélly, élève du lycée Gambetta et fils du propriétaire du Café de la Poste à Salviac, vient d'être reçu au concours des bourses pour l'entrée en 4e.

Nos félicitations et compliments.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une mignonne fillette chez les époux Jean Henry, de Salviac, leur deuxième enfant. Nous souhaitons longue vie au bébé et adressons nos compliments à la maman, directrice de l'école des filles à Salviac.

Hyménée. — Samedi 19 juin, eut lieu à Salviac la cérémonie de mariage de Mlle Josette Dufour, fille de l'estimé propriétaire de notre ville avec M. Laurent Francès, propriétaire au Causse de St-Marty. Nous présentons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Souillac

Cinéma Vox. — Semaine du 26 au 27 juin 1943, Georgius dans « Champions de France », avec Pierre Etcheparre et Milly Mathis, avec un bon complément et France actualités.

Vol de vélo. — Les gendarmes ont arrêté à la gare de Souillac le sieur Jean Hamonie, cultivateur, domicilié dans les Alpes-Maritimes. Ayant dérobé un vélo à Cannes il a été mis à la disposition du Parquet.

Retour de prisonniers. — Avec plaisir nous avons appris le retour de captivité au titre de la relève de M. Chassaing, employé à la Société générale et de M. Fourniol, chauffeur d'autos. Cordiale bienvenue à nos sympathiques concitoyens et nos vœux de bonne santé au milieu de leurs familles retrouvées.

Ces rougeurs...
...tant celles du visage après vos repas que celles qui sont accompagnées de démangeaisons, de boutons et de dartres, vous les combattrez en employant les Sels Largan, éliminateurs hépatique et dépuratif du sang : 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4547.

Lorsque Delphine rentre dans la maison pour le souper, l'orage semble éloigné.

— Va, ma bellotte, va embrasser ta mère. Elle se rend compte maintenant que l'amour passe devant l'argent. Puisque tu aimes ton Larius, tu l'épouseras. Au fon, qu'est-ce que nous voulons ? Que tu sois heureuse ! Eh ben ! nom d'eune pipette, tu le seras parce que tu le mérites. Evite seulement de maudire encore le vieux Marvinck. Tu t'apercevras que ses sous ne te seront pas inutiles à certains jours où, sans eux tu te brosserais peut-être bien le ventre, tandis que, comme ça, tu auras toujours de quoi mettre du beurre dans tes épinards...

Fidéline se laisse embrasser par sa fille sans prononcer un mot. Evidemment elle s'incline. Mais, en elle, la rancune gronde. On la devine, sous son front étroit.

Le souper se passe presque en silence. Il est rapide d'ailleurs, avec un menu frugal. C'est l'après-midi, à cinq heures, dans les champs, que les travailleurs ont faim. De quel appétit ils dévorent alors de grosses miches dont la croûte est frottée à l'ail. Le soir ils se contentent souvent d'une soupe avec quelques pommes de terre cuites sous la cendre...

Une heure plus tard le père et la mère sont couchés. Delphine a ouvert la fenêtre de sa chambre. Elle regarde le Marais, son Marais ! C'est une habitude qu'elle a prise de dire ainsi chaque soir sa prière.

Devant elle, tout est calme. Le vent est tombé. Les nuages sont immobiles, comme des navires fantastiques au mouillage pour la nuit. Selon la position de leurs ailes, en croix latine ou en croix de Saint-André, les moulins paraissent d'aplomb ou en goguette. L'air est léger. Au moindre bruit, il vibre avec des sonorités de cristal. Sur la plaine rôdent des ombres basses, qui désagrègent les contours en noyant les détails. Jamais l'atmosphère n'a paru aussi vaste et, cependant, il suffit, pour l'emplir, du tintement aigu d'une toute petite cloche qui s'agite très loin du côté de la ville. Jamais la campagne et le ciel n'ont paru aussi larges et pourtant il suffit, pour les meubler, du mince filet d'une fumée bleue qui monte droite d'un foyer champêtre mal éteint.

Delphine écoute là ce que d'autres n'entendraient pas. Pour ceux qui en sont, il y a dans le Marais, la nuit, des chuchotements indéfinissables. Pendant le jour, les cris des animaux dominent tout, comme si, dans ce pays conquis par les hommes, c'était aux bêtes qu'il appartenait de clamer le triomphe de la vie. Mais, dès le soir, le grand mystère commence.

Delphine rêve. Son oreille exercée distingue au loin le bruit d'une escute qui glisse. On croirait un frôlement. Il n'y aurait pourtant de la part du rameur aucune indiscrétion à manier la ruie, comme en plein jour, avec des éclaboussures. Mais il semble qu'il n'ose pas troubler le silence.

Cependant il approche.

La jeune fille aperçoit maintenant sa silhouette. Elle se penche un peu plus. Elle reconnaît Larius.

Pourra-t-elle lui parler ? Non. Une mince cloison sépare sa chambre de celle de ses parents. Au moindre mot, Fidéline surgirait.

Larius le sait. Delphine le lui a expliqué un jour qu'il proposait de venir partager sa prière du soir.

Et pourtant le voici !

Le courant le pousse. Il s'y abandonne. Devant la maison, il se lève. De toute sa ferveur, il envoie un baiser à celle qu'il aime et qui lui répond avec le même geste de tout son cœur.

L'escute est passée. Son frôlement décroît vite. La silhouette du rameur s'estompe. Elle n'est bientôt plus qu'une ombre. La petite cloche s'est tue. Delphine a soudain l'impression que la mince fumée bleue a rempli tout le ciel et que la nuit est maintenant profonde.

V

— Delphine, ma fille, range ton caraco de coton dans ton armoire et mets ton casaquin en pilou. Voilà l'hiver !...

Ce n'est pourtant que l'automne, mais Flibuste exagère toujours. En passant il s'est arrêté quelques minutes dans la maison de son ami Toba. Il s'éloigne vite à la recherche d'un gibier problématique.

— Mille excuses, la société !... A la revoyure !...

En le conduisant à la porte, Delphine constate qu'en effet, brusquement, le bel été est fini. Ce matin, le temps gris cache du brouillard. Mauvais signe ! Il y a sur les cœurs, comme sur les choses, une pesanteur âcre. Les jours de pluie vont se succéder les uns aux autres dans une désespérance morne. C'est l'époque lamentable où l'eau essaie de prendre contre l'homme sa revanche. Elle est alors partout. Elle coule des nuages bas. Elle cingle si fort les misérables masures que celles-ci, pour résister, doivent avoir goudronné leur mur du côté de l'ouest.

Elle suinte des plafonds, elle s'insinue sous les portes avec des clapotis, elle envahit les étables et croupit dans les trous.

L'eau ! l'eau !

Il n'y a pas de pire ennemie pour le maraîcher, qui doit veiller aux cordons pour qu'ils ne s'écroulent pas et protéger les batardeaux contre les crues violentes.

Avec l'eau, qui envahit leurs gîtes, sortent les rats, les loutres, les blaireaux : terreur des canards !

Avec l'eau, qui stagne dans les sillons, les semences pourrissent !

Avec l'eau qui ronge leur tronc les arbres fléchissent, les racines se dépècent et les bordures se désagrègent !

Avec l'eau, le travail de huit siècles s'en irait dans l'émiettement et la boue !

Mais les maraîchers d'aujourd'hui ont la même âme que ceux qui répondirent jadis à l'appel des moines. On écrirait volontiers que, pendant l'hiver, ils sont à leur poste de combat, comme des sentinelles à qui une œuvre gigantesque a été confiée. Mais ils sont si modestes, ils ont des gestes si simples que ce serait les injurier que de leur prêter la moindre attitude théâtrale. Sans doute parce que la vue très proche du prodige accompli périodiquement par la nature avec chaque moisson, incline l'homme vers l'humilité ; les gens qui cultivent la terre ignorent le panache.

— C'est vrai que voilà l'hiver ! Allons, la fille, ouvre les « bâtards » plutôt que de rester à t'amatir à la porte...

Delphine obéit à l'injonction maternelle. Après avoir fait sauter les crochets, d'un coup de poing elle pousse les volets gris qui vont claquer de chaque côté du mur. Et elle sort. Elle va voir Larius. Depuis que Fidéline a dit son sentiment hostile, celui-ci vient moins souvent à la maison. Il évite tout ce qui pourrait paraître une provocation. Mais Delphine s'arrange afin de le rencontrer.

Pour cela quelques minutes suffisent. En peu de mots ceux qui vivent près de la nature se comprennent. Les phrases et les discours ne sont pas pour eux. En une seconde, ils expriment leur pensée :

— C'est l'hiver, Larius !

— Non... C'est pas l'hiver encore !... Le brouillard va passer.

— Je t'aime et t'aimerai toujours...

— Moi aussi, Delphine !...

La conversation a tenu en quelques répliques. La jeune fille rentre contente.

Après le repas de midi, Désiré et sa femme vont au travail.

— Reste ici, dit la mère à sa fille en lui tendant un tablier. Mets ce propre « acorcheu » et fais du ravaudage. On en a besoin.

— Bien, la mère ! Mais auparavant je porte aux bêtes l'herbe cueillie pour elles...

(à suivre.)

ETUDE DE MAITRE Robert SÉGUY
Licencié en Droit
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE SEPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le vingt-six février mil neuf cent quarante-trois, enregistré et signifié à avoué et à partie,

Entre : Madame CAT Marcelle, épouse CAMPOS José, domiciliée à Cahors, deux, place St-Maurice,

Et : Monsieur CAMPOS José, sergent-chef au cent cinquantième Régiment d'Infanterie, demeurant à Cahors, impasse Catonne, numéro un,

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre les époux CAMPOS-CAT aux torts et griefs du mari et au profit de la femme.

Cahors, le 23 juin 1943.

Pour extrait, signé : R. SÉGUY.

VICHYBOL
active Foie et Intestin
LABOR. HÉLIN - CHATEAUROUX - Visa N° 846. P. 4665

PETITES ANNONCES

L'ECOLE D'ACCORDEON achète accordéons neufs et occasions toutes marques, tous modèles. Faire offres à l'accordéoniste G. ROUGIÉ, avenue de Paris, Cahors. Leçons particulières. — Cours gratuits.

LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
Mme ESTRADEL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

J'achète tous modèles MACHINES A COUDRE. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

Recherche HOMME JEUNE, actif, sérieux, pour travail bien rétribué, sans connaissances spéciales. Conviendrait également à militaire démobilisé, retraité ou personne ayant loisirs. Ecrire avec références, C.B.R., 85, Bd République à Agen. Visa n° 245.

On demande une OUVRIERE ou ouvrier coiffeur, une DEMIE-OUVRIERE et une apprentie coiffeuse. S'adresser Bureau du Journal. Visa n° 240.

On demande une APPRENTIE MANUCURE. S'adresser au bureau du journal (Visa N° 253).

A vendre VELO DAME occasion. S'adresser bureau du journal.

Le Salon de Coiffure Hommes et Dames Jean Mercadié, 10, rue Feydel, informe son aimable clientèle que son Salon sera fermé du 4 au 19 juillet pour congés payés.

Voudrais trouver dans bourg ou petite ville du Lot MAISON 4-5 PIECES avec cour et jardin à louer de maintenant à octobre pour un an. Prix indifférent. Ecrire : Dupeyroux, 36 *bis*, avenue St-Michel, Montauban (T.-et-G.).

DEMENAGEMENTS
GARDE-MEUBLES
P. NOYER
5, rue Jean-Caviole — CAHORS — Tél. 334

La Maison s'occupe de toutes les formalités administratives, autorisations, demandes de matériel à la S.N.C.F.

DEVIS COMPLETS DE DOMICILE A DOMICILE

Assurances tous risques
et risques de guerre
de tous les mobiliers qui nous sont confiés

GARDE-MEUBLES
EMBALLAGES DE TOUS OBJETS
ET EMBALLAGES SPECIAUX

Vous avez à votre disposition du personnel sérieux, du bon matériel. Garantie absolue.

PENSEZ A L'AVENIR DE VOS ENFANTS

Seul, aujourd'hui, un Enseignement Pratique, Professionnel peut assurer leur avenir.

Faites-leur apprendre la Comptabilité, la Sténographie, la Dactylographie, les Langues, le Dessin, etc..., la Coupe, la Couture, la Mode, la Lingerie, etc...

aux COURS PIGIER

Renseignements gratuits donnés tous les jours.

Prix forfaitaires.

Facilité de paiement, facilité de placement.

Titres de capacité délivrés en fin d'études.

ROMANS ET NOUVELLES

Mensuel littéraire, le numéro 12 fr., publie « Le Linceul d'argent », par Alfred Prody et « L'Asile des quatre-vents, roman policier de Stéphane Corbière ; nouvelles et poème, de Jeanne Ryder, Alain de la Seine, Charles Vercamer, Jean-Alain Villebelle. Textes complets dans chaque numéro.

Les lettres (répertoire des auteurs et des œuvres), numéro spécimen contre 12 francs à C/c P. Clermont-Ferrand 287-09.

ETUDE DE Me J. RIEUCAU
Notaire à Cahors (3, Place Clément-Marot

VENTE DE MEUBLES AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le mardi 29 juin 1943, à 14 heures à Cahors, 5, rue J.-Caviole (Garde-Meubles de M. Noyer), à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers comprenant : salle à manger, buffets, tables, armoire à glace, armoire lingère, tables de nuit, commodes, glaces, chaises, etc...

Au comptant. 15 0/0 en plus pour frais.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Etude. Tél. 578.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. BAUTISTA, 101, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 375

TRANSPORTS
TOUTES DISTANCES
TOUS TONNAGES
P. LAMBERT, à CAHORS, Tél. 99

Toutes Ventes Immobilières
et Commerciales
sans aucune frais
CABINET IMMOBILIER
28e année -- R. C. 1662
J. BAYLAC, 1, rue Fr. Jolibe, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

LES DEPURATIFS ET LES SPECIALITES A. VINCENT de Grenoble à base de plantes des Alpes, préconisés dans toutes les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique et les rhumatismes sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écrivent aux Laboratoires A. Vincent, P. Delporte, pharmacien, 2, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui enverront gratuitement les indications demandées.

Imp. COUESLANT *Le co-gérant :* PARAZINES,
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3545, 25-6-43.

Etude de Me Pierre DESPRATS, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, numéro 10, Succr de MMe TASSART et MAZIERES.

VENTE SUR LICITATION

les Étrangers Admis

en Quatre Lots, d'immeubles en nature de Moulin, Maison d'Habitation, Cour, Jardins et Dépendances et Parcelles Diverses, sis communes de CASTELFRANC, LUZECH et LABASTIDE-du-VERT.

L'Adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-NEUF JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, et devant Magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt mai mil neuf cent quarante-trois, enregistré, ordonnant la liquidation et le partage de la succession du sieur Jean-Jacques COUTURE, en son vivant meunier, demeurant à Castelfranc, où il est décédé le trente décembre mil neuf cent quarante-un et de la communauté ayant existé entre lui et la dame LABORDERIE Joséphine, son épouse, restée sa veuve ;

Et ordonnant en outre, préalablement aux dites opérations et pour y parvenir, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, la vente sur licitation, aux enchères publiques, les étrangers admis, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à la barre du Tribunal civil de Cahors et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, des immeubles dépendant des dites communauté et succession ;

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de dame COUTURE Yvonne-Eléonore-Jeanne, épouse BROUEL Robert, et ce dernier, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Fages, commune de Luzech, demandeurs, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Me DESPRATS, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue du Portail-Alban, numéro dix, d'une part ;

En présence où elles dûment appelées de :

1° dame LABORDERIE Joséphine, Veuve COUTURE Jean-Jacques, demeurant à Castelfranc, défenderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Me Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue Georges-Clemenceau, numéro huit, d'autre part ;

2° dame COUTURE Henriette, demeurant à Lyon, rue Laurencin, numéro douze, défenderesse, ayant pour avoué constitué près le même Tribunal Me Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude, encore d'autre part ;

Il sera procédé le JEUDI VINGT-NEUF JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Cahors, par Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, par le jugement précité, à la vente sur licitation, en quatre lots, les étrangers admis, des immeubles dépendant des succession et communauté précitées et ci-après désignés.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de Me DESPRATS, avoué poursuivant, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DESIGNATION des IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Il comprendra :

Les immeubles bâtis et non-bâtis sis sur le territoire de la commune de Castelfranc, et comprenant : moulin et maison avec leurs sols, dépendances et jardins et portés à la matrice cadastrale de la dite commune sous le compte numéro cent treize au nom de la Veuve et des héritiers de COUTURE Jean-Jacques époux LABORDERIE, au bourg, pour un revenu bâti de treize cent vingt-cinq francs et non-bâti de vingt-deux francs quatre-vingt-seize centimes et pour une contenance de vingt-un ares soixante-huit centiares.

Le détail des immeubles sus-énoncés est le suivant :

Un immeuble en nature de moulin, lieu dit « Castelfranc », numéro six cent soixante-deux, section A, d'un revenu pour le bâtiment d'usine de onze cent vingt-cinq francs et pour l'outillage de soixante-dix francs, soit au total onze cent quatre-vingt-quinze francs, avec son sol, numéro six cent soixante-deux, section A, d'une contenance ce dernier de un are dix centiares, lieu dit « Pech du Vert ».

Ce moulin en bordure du ruisseau le Vert est à trois meules en pierre meulière, deux tamis et accessoires divers.

Grenier en-dessus.

Nombreuses ouvertures à divers aspects et accès sur voie communale.

Petit jardin en terrasse à l'aspect du ruisseau, attenant au moulin, avec portes de communication d'un côté sur le moulin et de l'autre côté sur autre voie communale accédant au ruisseau.

Un immeuble en nature de maison d'habitation, lieu dit « Castelfranc », porté à la matrice des propriétés bâties sous le numéro six cent soixante-trois, section A, pour un revenu de cent trente francs, et à celle des propriétés non bâties sous le numéro six cent soixante-trois, section A, lieu dit « Pech de Vert », pour un sol d'une contenance de cinq ares soixante-treize centiares.

Cette maison comprend un rez-de-chaussée et un étage, avec grenier en-dessus. Elle est bâtie en pierres et chaux et couverte en tuiles canal. Fenêtres aux quatre aspects.

Elle comprend au total six pièces, dont trois au rez-de-chaussée et trois à l'étage, réparties comme suit :

Rez-de-chaussée : couloir d'entrée, cuisine, salle à manger et une autre pièce à usage actuel de cave.

A l'étage : trois chambres avec accès par escalier en bois.

Aux aspects de l'Est et du Nord, elle est à l'angle de deux voies communales.

Du Midi et de l'Ouest elle donne dans une vaste cour séparant le bâtiment du moulin de la maison d'habitation et accédant de l'Est à voie communale par un portail à grille.

Vastes hangars dans la cour, l'un adossé à la bâtisse du moulin, l'autre à mur sur voie communale à l'aspect du Nord avec porte sur celle-ci.

L'ensemble des immeubles qui précèdent forme un tout attenant, entièrement clos et confrontant de l'Est, du Nord et l'Ouest à trois voies communales et du Midi à ruisseau.

Une parcelle en nature de jardin, lieu dit « Pech de Vert », numéro six cent soixante-cinq, section A, d'une contenance de quatre ares trente-cinq centiares, classe unique, d'un revenu de huit francs soixante-dix centimes, située vis-à-vis des immeubles précités, dont elle n'est séparée que par la voie communale. Le long de celle-ci est édifié un petit mur séparatif, avec porte grillée ; ce jardin, à usage de potager, avec arbres fruitiers, confronte de deux côtés à voies communales, de l'Ouest à voie ferrée et du Midi à ruisseau.

Une parcelle en nature de terre, lieu dit « Pech-de-Vert », numéro six cent soixante-sept, section A, d'une contenance de neuf ares quatre-vingt-dix centiares, classe un, d'un revenu cadastral de quatorze francs vingt-six centimes, et un sol, même lieu dit « Pech de Vert », numéro six cent soixante-huit, section A, d'une contenance de soixante centiares.

L'ensemble de cette dernière parcelle, comprenant les deux derniers numéros précités, est actuellement à usage de jardin. Elle confronte des quatre aspects à voies communales.

Sur l'angle Nord-Est est édifiée une construction jadis à usage de four banal et pourvue de fenêtres, évier et porte d'accès.

Cette parcelle constitue le prolongement au delà de la voie communale du corps d'immeubles constitué par le moulin et la maison d'habitation précités.

Le premier lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de cent quatre-vingt mille francs, ci ..... **180.000 fr.**

DEUXIEME LOT

Il comprendra :

L'ensemble des diverses autres parcelles non-bâties sises commune de Castelfranc, portées sous le même compte, pour une contenance globale de trois hectares quatre-vingt-trois ares quatre-vingt centiares et pour un revenu matriciel de dix francs quatre centimes.

Le détail en est le suivant :

Une parcelle lieu dit « Pech de Fourques », numéros trois cent cinquante-trois, section A, contenance trente-quatre ares dix centiares, lande, classe unique, revenu vingt-sept centimes et trois cent cinquante-huit, section A, contenance dix ares soixante centiares, lande, classe unique, revenu huit centimes, les deux articles précités confrontant à chemin de Castelfranc à Balayssac et en outre le numéro trois cent cinquante-trois confrontant aussi à héritiers de BENATRE Auguste et le numéro trois cent cinquante-huit à BENATRE Auguste, à COMBARIEU Joseph et à ANDRIEU époux ROUQUIÉ.

Un article lieu dit « Pech de Vert », numéro cinq cent quatre-vingt-un, section A, contenance vingt-deux ares, lande, classe unique, revenu dix-huit centimes, confrontant à route de Castelfranc à Luzech, à REAU Jean, à GERBUÈS Jean et à communal.

Un article lieu dit « Las Très Peyros », numéro quatre-vingt-quinze, section B, contenance vingt-neuf ares quarante centiares, lande, classe unique, revenu vingt-quatre centimes, confrontant à Veuve et héritiers de PAILLAS Pierre, à TROUPEL René.

Un article lieu dit « Al Bos Bseur », numéro cent quinze, section B, contenance six ares soixante centiares, lande, classe unique, revenu cinq centimes, confrontant à COLDEFY Paul, à JOUCLAS Pierre et numéro cent dix-sept, section B, contenance six ares dix centiares, lande, classe unique, revenu cinq centimes, confrontant à COLDEFY Paul, à DEILHES Henri.

Un article lieu dit « Pech de Frézal », numéro cent vingt-six, section B, contenance trente-neuf ares vingt centiares, bois, classe deux, revenu six francs vingt-sept centimes, confrontant à chemin de grande communication numéro quarante-cinq, à BÉNECH Eloi, à BOUTAREL Amédée.

Un article lieu dit « Pièce longue », numéros deux cent quarante, section B, contenance treize ares dix centiares, lande, classe unique, revenu dix centimes, et deux cent quarante-trois, section B, contenance six ares soixante-dix centiares, bois, classe deux, revenu un franc sept centimes, confrontant dans son ensemble à chemin rural de Prayssac au Causse, à PAGÈS époux PÉLISSIÉ, à FIANCETTE époux BOUYSSET.

Un article lieu dit « Camp de Nicou », numéro trois cent cinquante-huit, section B, contenance douze ares trente centiares, lande, classe unique, revenu dix centimes, confrontant à chemin rural, à BORDES Marius, à LHERMET Eloi.

Un article lieu dit « Chapelle St-Roch », numéro quatre cent soixante-douze, section B, contenance vingt-cinq ares dix centiares, lande, classe unique, revenu vingt centimes, confrontant de deux côtés à chemins, à COLDEFY Paul.

Un article lieu dit « Pech d'Engarennes », numéro cinq cent soixante-douze, section B, contenance trente-neuf ares vingt centiares, lande, classe unique, revenu trente-un centimes, confrontant à route nationale numéro cent onze, à chemin rural, à DUTOURS Gaston, à BLADINIÈRES Edmond.

Un article, même lieu dit, numéro cinq cent soixante-quatorze, section B, contenance cinquante-deux ares dix centiares, landes, classe unique, revenu quarante-deux centimes, confrontant à route nationale numéro cent onze, à chemin rural, à BLADINIÈRES Edmond, à MIRAN Jean, à TROUPEL Sylvain, à SOULACROUP Albert.

Un article même lieu dit, numéro cinq cent soixante-dix-huit, section B, contenance soixante-quinze ares quarante centiares, lande, classe unique, revenu soixante centimes, confrontant à LABARTHE Daniel, à PAILLAS Pierre, à vieux chemin.

Un article même lieu dit, numéro cinq cent quatre-vingt-cinq, section B, contenance onze ares quatre-vingt-dix centiares, lande, classe unique, revenu dix centimes, confrontant à MARTY Eugène, à MIRAN Jean, à DUTOURS Gaston.

Le deuxième lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs, ci ..... **2.000 fr.**

TROISIEME LOT

Il comprendra :

L'ensemble des immeubles sis sur la commune de Luzech portés à la matrice cadastrale des propriétés non-bâties de la dite commune sous le folio quatre cent trente-cinq, au nom de Monsieur COUTURE Jean-Jacques, gendre SELVES à Castelfranc, pour une contenance totale de un hectare soixante-dix-huit ares et pour un revenu global de dix-sept francs dix centimes.

Le détail en est le suivant :

Un article lieu dit « Las Grèzes », numéro un partie, section A, contenance quinze ares, friche, classe unique, revenu vingt-quatre centimes et vigne même lieu, numéro un partie, section H, contenance quarante ares cinquante centiares, classe quatre, revenu treize francs cinq centimes.

Un article lieu dit « Céyenne », numéro cinquante-un *bis*, section I, contenance soixante-dix-sept ares, bois, classe trois, revenu trois francs huit centimes et friches, même lieu dit, numéros cent cinquante-quatre, cent soixante-quatre, cent soixante-cinq, section I, contenance quarante-cinq ares vingt centiares, classe unique, revenu soixante-treize centimes.

Les dites parcelles confrontent notamment à LAGARDE, BORREDON, MARCELLIN.

Le troisième lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs, ci ..... **4.000 fr.**

QUATRIEME LOT

Il comprendra :

Les immeubles sis sur la commune de Labastide-du-Vert, comprenant un article unique, porté à la matrice cadastrale des propriétés non-bâties de la dite commune, lieu dit « Communal », numéro quatre cent soixante-dix-sept, section D, contenance soixante-sept ares dix centiares, nature de bois, classe deux, revenu quatre francs trente centimes, confrontant à BANCAREL.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs, ci ..... **4.000 fr.**

BAISSE DE MISE A PRIX

Monsieur le Président d'audience, commis à la vente par le jugement précité, est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées, faute d'enchères.

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de Monsieur le Préfet du Lot, en vertu de la loi du 16 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Cette autorisation devra être réclamée par toutes personnes intéressées à la préfecture du Lot.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle due aux Officiers ministériels, seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix, entre les mains de Me DESPRATS, avoué, dans les vingt jours de la vente.

Nota. — Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-quatre juin mil neuf cent quarante-trois.

L'avoué poursuivant,
P. DESPRATS.

Enregistré à Cahors le juin 1943, folio : , case : , reçu : trente francs.

Le Receveur : AURIÈRES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à : 1° Me DESPRATS, avoué poursuivant la présente vente et rédacteur du cahier des charges ; 2° Me MÉRIC, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.